

D'après le ministère de l'Éducation Nationale, les objectifs des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé sont :

" Les trois grands objectifs du PIAL : un accompagnement défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir des connaissances et des compétences, plus de réactivité et plus de flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles, une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail "

STOP aux PIAL !

AESH

En grève !  
Le 19 octobre

Les mensonges ça suffit !

## Dans la réalité...

Affectations sur plusieurs établissements ou écoles parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres avec toutes les difficultés engendrées et sans remboursement intégral du coût des trajets

Des AESH à missions de référent·es, avec des responsabilités et une charge de travail non reconnues concrètement par une rémunération.

Des AESH à qui l'on propose des missions de coordonnateur·trice de PIAL. Les textes précisent que cela relève des personnels des équipes pédagogiques. Cela constitue une dérive visant à faire des économies !

Affectations provisoires dans les établissements scolaires ou écoles susceptibles d'être modifiées du jour au lendemain ; des collègues ne connaîtront leurs affectations qu'une quinzaine de jours après la rentrée, avec pour consigne de retourner dans leur dernier établissement d'affectation « en attendant »

Le nombre d'heures d'accompagnement par élève diminue / le nombre d'élèves accompagnés par un·e même AESH augmente / les AESH peuvent se retrouver à accompagner plusieurs élèves simultanément dans une même classe .

La CGT Educ'Action revendique l'abandon immédiat des PIAL.

Il faut un budget conséquent permettant une gestion humaine des AESH. Il faut flécher des moyens pour un école inclusive à la hauteur des enjeux. Notre école doit répondre aux besoins des élèves et améliorer les conditions de travail des personnels en charge des apprentissages.

## Le PIAL contribue à la professionnalisation des AESH? Poudre aux yeux !

La mobilité au sein des PIAL ne favorise pas leur reconnaissance au sein de la communauté éducative. La formation qualifiante (volume, durée et contenu) est une clé de voûte du métier d'accompagnant·e d'élèves en situation de handicap. Et pourtant les AESH restent sans formation qualifiante.

La généralisation des PIAL imposée sans autre forme de discussion et contre l'expression et les craintes des AESH témoigne des pratiques à marche forcée de ce gouvernement. **Pour les AESH, pas de place pour la négociation, on signe ou c'est la porte !** Nous dénonçons fermement ce choix de gestion déconnecté de la réalité, purement comptable et déshumanisé de ces personnels.

